

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2017
23 ET 24 FEVRIER 2017**

N° 2017/O1/007

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Michel STEFANI AU NOM DU GROUPE « COMMUNISTES ET CITOYENS DU FRONT DE GAUCHE ».

- **OBJET** : DEMANDE A LA DIRECTION D'AIR FRANCE LE MAINTIEN DU COMPTOIR A L'AEROPORT DE CALVI.

CONSIDERANT que la direction d'Air France envisage dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) une réduction de 37 % de ses effectifs d'ici 2019 en Corse,

CONSIDERANT que de cette façon la direction d'Air France entend ajuster les effectifs au montant dégressif de la compensation financière versée par la CTC au titre de la délégation de service public,

CONSIDERANT que la fermeture du comptoir Air France de Calvi s'inscrit dans cette perspective comme un pas de plus significatif du désengagement de la compagnie en Corse et de « lowcostisation » de la desserte,

CONSIDERANT que ce processus est en fait une adaptation continue à la concurrence déloyale des low cost, promue par les CCI,

CONSIDERANT que ce choix est d'autant plus contestable qu'une révision récente des Obligations de service public (OSP) sur le bord à bord augmentera l'activité des agents d'Air France sur les escales notamment de Bastia et Ajaccio,

CONSIDERANT que les agents de Calvi, soucieux du maintien du service public, ont fait depuis des mois tous les efforts pour gagner en « productivité » comme cela leur est demandé par la direction de la compagnie,

CONSIDERANT que cela s'est déjà traduit par une réduction du personnel, l'annualisation du temps de travail et plus de congés l'été... pour 3 agents à temps plein et 4 à temps partiel,

CONSIDERANT que ce choix unilatéral de la direction d'Air France est une véritable provocation quand on sait l'intérêt pour les usagers de ce comptoir de proximité souvent sollicité pour des rattrapages d'erreurs en particulier pour les déplacements médicaux,

CONSIDERANT également la nécessité qu'il y a de renseigner, de délivrer un billet en dernière minute, de faire face à un retard ou une annulation de vol,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à la direction d'Air France de renoncer à ses projets de casse des escales en Corse en commençant par maintenir le comptoir de Calvi et les agents à leurs postes.

DEMANDE aux CCI de ne plus promouvoir les opérateurs low cost qui concurrencent les compagnies délégataires de la CTC au détriment des emplois à statut et du service public.